

PRÉFECTURE DU NYONG ET MFOUMOU: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AAONR/P-AKGA/CDPM- NM/2020, DU 27 OCTOBRE 2020 POUR L'ELABORATION DES CURRICULA ET REFERENTIELS DE LA FORMATION CONTINUE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA.

1. Objet

Le Préfet du Département du Nyong et Mfoumou lance pour le compte du Directeur Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga, un Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence, pour l'élaboration des Curricula et Référentiels de la Formation Continue au Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga.

2. Consistance des prestations

Les prestations, objet du présent Appel d'offres comprennent notamment :

- la rédaction des curricula pédagogiques ;
- la rédaction des référentiels.

3. Coût prévisionnel

Le cout prévisionnel a l'issue des études préalables est de

douze millions (12 000 000) FCFA.

4. Délai de livraison

Le délai de livraison est de trois (03) mois.

5. Allotissement

Les travaux sont constitués en un seul (01) lot.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est destinée aux entreprises de travaux publics ou BET de droit camerounais inscrites sur la liste restreinte après pré-qualification à l'issue de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N°001 du 02/06/2020, en procédure d'urgence, pour l'élaboration des Curricula et Référentiels de la Formation Continue au Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public du MINTP, Exercices 2020 et suivants, Imputation : 222800

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières), dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières) tel : 694 92 65 01/677 95 53 26, dès publication du présent avis, contre la présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de vingt-quatre mille (24 000) Francs CFA payable à la Recette des Finances d'Akonolinga.

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous triple enveloppe dont :

L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2), dont un (01) original et six (06) copies pour chaque volume;

L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3), dont un (01) original et cinq (05) copies ;

L'enveloppe C contenant une copie de l'offre financière (offre témoin scellée) qui sera transmise à l'organisme chargé de la régulation des marchés publics pour conservation, conformément à l'article 92 alinéa 8, du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

N.B. : Cette enveloppe C contenant une copie de l'offre financière, rédigée en français ou en anglais devra porter la mention :

«Avis d'Appel d'Offres National Restreint en procédure d'urgence N°007/AAONR/P-AKGA/CDPM-NM/2020 du 27 OCTOBRE 2020, Pour l'élaboration des Curricula et Référentiels de la Formation Continue au Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga».

Financement : Budget du MINTP, Exercices 2020 et suivants
COPIE TEMOIN DE L'OFFRE FINANCIERE, A NE PAS OUVRIR ET A TRANSMETTRE A L'ARMP POUR CONSERVATION ».

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique et autre que la blanche.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquée comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Préfecture d'Akonolinga (Service des Affaires Economiques et Financières) tel : 694 92 65 01/677 95 53 26, au plus tard le 20 novembre

2020 à 12 heures précises, heure locale et devra porter la mention :

«AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AAONR/P-AKGA/CDPM-NM/2020 DU 27 OCTOBRE 2020 POUR L'ELABORATION DES CURRICULA ET REFERENTIELS DE LA FORMATION CONTINUE AU CENTRE DES METIERS DES TRAVAUX PUBLICS D'AKONOLINGA».

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

11. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou un établissement financier agréée par le Ministère charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de deux cent quarante mille (240 000) Francs CFA et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Gouverneur, Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet de l'offre.

12. Recevabilité des offres

Les offres ne respectant pas le mode de séparation des dossiers administratif, technique et financier ou ne contenant

pas l'offre financière témoin scellée seront irrecevables. Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque ou compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en deux temps, le 20 novembre 2020 à 13 heures précises par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Nyong et Mfoumou dans la salle de Conférence de la Préfecture d'Akonolinga.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif est conforme et ayant obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

14. Critères d'évaluation

Principaux critères éliminatoires :

Les critères éliminatoires sont les suivants :

Dossier Administratif incomplet ou non conforme après un délai de 48 heures maximum accordé aux soumissionnaires;

Fausse déclarations ou présence des pièces falsifiées (la CDPM se réservant le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux) ;

Absence d'une caution de soumission (entraîne le rejet de l'offre);

Omission dans le bordereau des prix, d'un prix unitaire

quantifié ;

Non satisfaction d'au moins 70% des critères essentiels ;

Les critères essentiels:

B.1 offre Technique :

a) Présentation générale de l'offre sur 03 points ;

b) Qualification des experts affectés à l'opération sur 50 points ;

c) Expérience et référence du BET sur 12 points ;

d) Moyens techniques et matériels sur 20 points ;

e) Plan de travail et méthodologie sur 15 points.

B.2 offre financière :

Seules les offres financières des soumissionnaires dont les offres auront été déclarées recevables à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1ère étape) et de l'évaluation technique (2ème étape) et dont les offres financières témoins scellées contenues dans l'enveloppe C auront été transmises tel que indiqué ci-dessus, seront évaluées et notées, en fonction des critères ci-après:

$NM = MMd \times 100 / MS$

NM= Note financière relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd= Montant évalué de l'offre la moins-disante;

MS = Montant évalué du soumissionnaire.

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale N (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$N = [(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})] / 100$

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui a soumis l'offre évaluée la mieux-disante, celle ayant obtenu la note finale (NF) la plus élevée.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Directeur et du Chef de bureau des études et des stages du Centre des Métiers des Travaux Publics d'Akonolinga.

NB : Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au numéro vert suivant : 1517 de la CONAC.

YAOUNDE le 27 Octobre 2020

Le PRÉFET

ERNEST SAMUEL CHRISTIAN EBELLE